



La Commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des contrôleurs des affaires maritimes s'est réunie le mardi 24 novembre 2009 sous la présidence de Monsieur GRASZK, chargé de la sous-direction des personnels d'encadrement maritimes et des contractuels.

Une réunion préparatoire à cette CAP s'est déroulée le mardi 17 novembre 2009 en présence des représentants de l'Administration (exceptés ceux de l'ENIM) et des élu(e)s représentants du personnel.

### Désignation du secrétaire adjoint

La CGT est désignée comme secrétaire- adjoint (tour de rôle entre les syndicats).

### Approbation du procès-verbal de la CAP du 11 juin 2009.

Le procès-verbal a été approuvé par les membres de la Commission.

## Liste d'aptitude au grade de contrôleur de classe normale au titre de l'année 2009

### Les conditions statutaires

Être fonctionnaire de catégorie C ou de même niveau du ministère chargé de la Mer et justifier de 9 ans de services publics

### Critères de la CAP

- manière de servir
- fonctions exercées
- ancienneté dans le grade de syndic de 1<sup>ère</sup> classe
- ancienneté dans la fonction publique
- âge

Pour 2009 : **5 nominations** pour 31 agents proposés ce qui correspond au 2/5 des nominations après concours ou détachements (respectivement 3 et 9)

	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>
Nombre de promouvables	85	119 MER + 43 ENIM		<b>163</b>
Nombres de proposés	23	20 MER + 2 ENIM	25	<b>31</b>
Nombre de Promus	1 poste MER	3 postes MER + 2 postes ENIM	8 dont 1 ENIM	<b>5 dont 1 ENIM</b>

### Droit Social- Administration Générale

Sylvaine TOUTAIN .....DGITM                      SI2 ST Malo  
 Marie-Christine ERHEL .....DRAM Rennes      DDAM Saint-Brieuc  
 Marie-Christine RENARD .....DRAM Nantes-      CSN Saint-Nazaire  
 Marie-Paule LE MEILLOUR.....DRAM Marseille      MSD

### ENIM

Yves MONNIER .....AFC Saint-Malo

Les élus CFDT dénoncent la méconnaissance de certains DRAM concernant les critères de promotions de la CAP à la base des nominations au choix.

En effet la DRAM MARTINIQUE, le SAM SAINT PIERRE ET MIQUELON et l' ENIM proposent des agents du grade de syndic principal de 2<sup>ème</sup> classe sachant que l'un des critères de la CAP (critères de gestion et non pas obligations statutaires) est l'ancienneté dans le grade de syndic principal de 1<sup>ère</sup> classe.

Cette méthode avait déjà été dénoncée lors des CAP de 2006, de 2007 et de 2008 !!

Les représentants ont une nouvelle fois rappelé les termes de la circulaire « promotion » relatifs à l'ordre des propositions et à leur nombre.

## Tableau d'avancement au grade de Contrôleur de classe supérieure au titre de l'année 2010.

### Les conditions statutaires

Être contrôleur de classe normale au 7<sup>ème</sup> échelon depuis au moins 2 ans et justifier de 5 ans de services publics dans un corps, cadre d'emploi ou emploi de catégorie B ou de même niveau. Le taux de promotions est de 12%.

### Critères de la CAP

- manière de servir
- fonctions exercées
- ancienneté dans le grade
- ancienneté dans la fonction publique
- âge

	2007	2008	2009	2010
Nombre de promouvables		140	121	<b>105</b>
Nombres de proposés		37	35	<b>32</b>
Nombre de Promus	16	16	15 dt 2 ENIM	<b>12 dont 2 ENIM</b>

### Droit Social et Administration Générale

Dominique CONFOLENT .....DRAM Le Havre -SAM Granville  
 Frédéric LE GAL .....DRAM Rennes - MSD  
 Sylvie IZAGUIRRE .....DRAM Rennes - DDAM Lorient  
 Catherine KERVIZIC .....DRAM Rennes - CSM  
 Ronan MOULIN .....DRAM Nantes - Ministère du Travail  
 Hugues REVERDY .....DRAM Bordeaux  
 Yves CAPRON .....SAM Nouméa

### Navigation Sécurité

Jean-Michel TORTECH .....DRAM Marseille- VRS Mauve  
 Jean-Luc GUILLEMETTE .....DRAM Le Havre - VRS Armoise

### Pêche/Cultures Marines/Environnement

Corinne GUILLOT .....DRAM Marseille -CM Sète

### ENIM

Dominique JONETTE .....CDP Bordeaux  
 Catherine GROT .....CDP Paimpol

La CAP se déroulant entre les épreuves écrites et les épreuves orales de l'examen professionnel de contrôleur de classe exceptionnelle, les syndicats ont demandé et obtenu l'établissement d'une liste complémentaire.

## Tableau d'avancement au grade de Contrôleur de classe exceptionnelle au titre de l'année 2010.

2/3 par voie du concours et 1/3 au choix, soit au titre de 2010, sur une base de 280 agents, 16 places au concours et 7 au choix. Le taux de promotions est de seulement 8%.

### Les conditions statutaires

Être contrôleur de classe supérieure au 4<sup>ème</sup> échelon

### Critères de la CAP

- Manière de servir
- Fonctions exercées
- ancienneté dans le grade
- ancienneté dans la fonction publique
- âge

	2007	2008	2009	2010
Nombre de promouvables		<b>112</b>	114	<b>125</b>
Nombres de proposés		<b>24</b>	23	<b>29</b>
Nombre de Promus	8	<b>8</b>	7 dont 1 ENIM	<b>7 dont 2 ENIM</b>
Postes à pourvoir par concours	16	<b>16</b>	15	<b>16</b>

### Droit Social- Administration Générale

Joël MARTINI .....DGTIM - SI2 Saint-Malo  
 Anne-Marie BARGAIN .....DRAM Rennes - DDAM Quimper  
 Isabelle DODIVERS .....DRAM Marseille - DDAM Nice

### Pêche/Cultures Marines/Environnement

Clara LAUNAY-BELLOT.....DRAM Bordeaux - CM La Rochelle

### Navigation - Sécurité

Didier COZIC .....DRAM Le Havre - PAM Thémis

### ENIM

Huguette ROUSSEL.....CNLRE Saint-Malo  
 Françoise SEVEN .....AFC Paimpol

Les élus CFDT ont exigé l'application stricte de la circulaire « promotion » notamment en ce qui concerne la constitution des listes de promotions proposées par les DRAM et en particulier, motiver la suppression de certains noms de la liste de l'année précédente.

### Mutations et détachements

Les principes de gestion appliqués aux demandes des agents sont ceux de la circulaire « Mobilité 2009 ».

La date de mutation est le 1<sup>er</sup> mars 2010, sauf accord entre les services.

### Spécialité Droit social et Administration Générale

**Nom.....service origine..... service d'accueil**  
 Jacqueline BIHEN ..... ENIM ..... ENIM CLP Saint-Malo  
 (CGEF des serv. tech. - mut.interne)  
 Anne-Chantal NICOL ..... DDAM Cherbourg ..... DDAM Lorient  
 (Service AIML/Changt de spécialité)  
 Marie-Christine GAUDEL ... Min de la Défense ..... DIDAM 66 - détachement entrant  
 Nathalie LOMBARD ..... DGITM (SAE)  
 LE POULHALEC Jérôme ..... Min de la Justice ..... DRAM 973 - détachement entrant

## Mutations et détachements (suite)

### Spécialité Pêche/Cultures Marines/Environnement

Nom.....	service d'origine.....	service d'accueil
Gilles BODIN .....	DDE 17 .....	CM Marennes Cont. PI Phares Balises
Maina BESNIER/MAUGARD	DDAM 35 .....	Agence aires marines protégées (pour avis)
Frédéric LE GAL.....	DRAM Rennes.....	DRAM Sète CM (changt de spécialité)

### Spécialité Navigation et Sécurité

Nom.....	service origine.....	service d'accueil
Caroline RADIUS .....	ULAM 22 .....	ULAM 17
Jean-Paul BIGOT .....	DIDAM 62 (Cross Gris-Nez ....	VR Armoise
Jean-Michel GLOANEC .....	SAM Le Guilvinec .....	CSN Le Guilvinec
Nicolas DADEN .....	VR Armoise .....	VR Armoise poste de chef Mécanicien

#### Sous réserve aptitude physique

Frédéric OBJOIS .....	DDEA Calvados .....	CSN Caen TSE
Pascal LEVAILLANT .....	France TELECOM .....	CSN Caen (antenne Cherbourg)
Ludovic CABON .....	France TELECOM .....	CSN Caen (antenne Cherbourg)
Roland GAUDEL.....	DIDAM Port-Vendres.....	ULAM 66 Port-Vendres (changt spécialité)

## Intégrations

Nom.....	Service .....	Date d'intégration
Yves CAPRON.....	SAM Nouméa.....	01/11/2009
Roland GAUDEL.....	DIDAM Port-Vendres	
Christiane LAGARDE .....	ENMM Le Havre.....	01/07/2009
Jean-Luc VIAL.....	DRAM Le Havre	

## Questions Diverses

M. GRASCK précise que, dans le cadre des créations des DDTM et des DIRM, seuls les postes restant vacants après pré-positionnement seront publiés. Les CAP seront consultées pour avis uniquement quand il y a changement de résidence administrative ou en cas de recours.

Une information de tous les mouvements sera toutefois systématiquement portée à la connaissance de la CAP.

Mr CARIOL, administrateur civil à la DAM, est mandaté pour suivre les restructurations en cours.

Il a fait un point de situation sur les services GF/CIDAM et DRAM Rennes.

Les propositions de positionnement des agents se précisent en tenant compte du desiderata de ces derniers (dialogue, écoute...).

La CFDT pointe l'absence de recours sur évaluation. Le ou les dossier(s) existant(s) seront examinés à la prochaine CAP .

**Rappel : Pour la défense des contrôleurs des affaires maritimes et de l'ENIM n'hésitez pas à contacter vos représentants CFDT avant la pré-CAP pour que leur action soit plus efficace.**

### **Prochaine CAP : Juin 2010**

**Gilbert LE DREAU** (DDAM 56 PAM IRIS ) tél.: 06.23.07.10.52  
[ddam-56.cfdt-am.syndicat@developpement-durable.gouv.fr](mailto:ddam-56.cfdt-am.syndicat@developpement-durable.gouv.fr)

**Muriel CORRE** (SAM Le Guilvinec) tél.: 02.98.58.36.04  
[muriel.corre@developpement-durable.gouv.fr](mailto:muriel.corre@developpement-durable.gouv.fr)